

PITAIRPAN

REGLEMENTS STAGES

Article 1 – Toute personne participant aux activités proposées par PITAIRPAN s'engage à respecter et appliquer ses Règlements Spécifiques ainsi que le Règlement Intérieur. Il doit également se tenir informé de toute mise à jour éventuelle ainsi qu'à lire régulièrement les communiqués affichés dans le hall d'entrée.

Article 2 – L'inscription au stage est effective dès qu'une place est disponible et après la réception de la fiche d'inscription dûment remplie et signée ainsi que du règlement total des journées réservées au tarif en vigueur pour la saison concernée.

Article 3 – Tout dossier incomplet peut entraîner l'interdiction de participer aux stages.

Article 4 – Le règlement peut s'effectuer en espèces ou par chèque bancaire.

Article 5 – L'accueil à lieu de 8h30 à 9h00, la récupération des participants entre 17h et 18h maximum.

Article 6 – En cas de désistement de votre part, aucun remboursement ne sera effectué et ce quelle que soit la raison.

Article 7 – La présence des parents est strictement interdite pendant les stages.